

wick et dans la Nouvelle-Ecosse, et il n'aurait pu croire qu'ils existaient si les détails ne lui avaient pas été communiqués. A un endroit sur les frontières des Etats-Unis, les marchands étaient dans l'habitude de faire passer des marchandises de l'autre côté des frontières sans les entrer et d'envoyer des chèques quand bon leur semblait, ou collecteur de ce port. Le ministre des Douanes, trouve nécessaire, en face de ces abus, de prendre des mesures pour mieux collecter le revenu.

L'HON. M. MITCHELL demande au ministre des Finances de spécifier les accusations qu'il avait à porter contre les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick. Il était d'opinion que ce département était aussi bien administré dans cette Province que dans aucune autre partie de la Puissance. S'il existait des abus, on devrait faire une investigation et y remédier. C'était un argument erroné, que de donner pour raison de l'augmentation des salaires, une augmentation dans le revenu. Des marchands pourraient faire des affaires donnant un profit de \$500,000 avec le même nombre d'employés que s'ils en faisaient pour \$250,000. Il n'y avait aucune différence pour un percepteur, s'il collectait un droit de vingt par cent ou quinze par cent. Il n'y avait aucun calcul additionnel ou travail imposé par la taxe injuste et inutile du ministre des Finances. Lui (M. MITCHELL) n'étaient pas de ceux qui objectent à l'augmentation des salaires ; il objectait seulement aux raisons données en justification.

L'HON. M. MACKENZIE fit remarquer à l'hon. membre qu'en vertu de l'Acte du Service Civil, quand le revenu de certains ports s'élevait à un certain montant, les percepteurs avaient droit à une augmentation de salaire. Ceci avait eu lieu dans un grand nombre de cas. Il avait écarté un état qui avait été préparé, montrant aussi cette augmentation, et aussi où on avait payé des salaires à des officiers au-delà de ce que permettait l'Acte du Service Civil. Ces salaires avaient été établis par l'ancien gouvernement et la présente administration croyait qu'on ne devait pas les réduire. Les ports de Lindsay et Collingwood étaient de ce nombre. Le percepteur à Lindsay recevait \$1,000 par an, et le percepteur à Collingwood

*L'hon. M. Cartwright*

\$1,200 quoique le revenu ne s'élevât pas à \$5,000 à aucun de ces endroits, et ils n'avaient pas droit à de tels salaires. Le gouvernement ne pouvait pas dans chaque cas décider du montant du salaire pour les simples collections, parce que dans quelques ports où elles étaient comparativement minimales, les affaires faites aux Maisons de Douanes pour transport étaient très-minimes et imposaient un certain montant d'ouvrage, que l'on devait considérer, quand il s'agissait de la question du salaire. On se plaignait généralement, l'autre jour, que les salaires n'étaient pas assez élevés et devaient être augmentés. Il n'était pas à sa connaissance, que dans aucun cas où un salaire avait été augmenté, on n'avait pas pesé toutes les circonstances s'y rattachent. Si le gouvernement avait erré, c'était dans l'intérêt du public, et non dans l'intérêt du service.

L'HON. M. MITCHELL dit que c'était là une bonne raison, et il répéta qu'il n'objectait pas à l'augmentation des salaires, mais aux raisons qui étaient données par le ministre des Finances.

L'HON. M. CARTWRIGHT dit qu'il croyait que la Chambre comprendrait que si les droits étaient augmentés, il y aurait plus de motifs pour les éluder, et par conséquent un surcroît de vigilance serait nécessaire pour collecter le revenu.

Le TRÈS-HON. SIR JOHN A. MACDONALD dit que le principe sur lequel les salaires étaient basés était celui-ci—les gages devaient être en proportion de l'ouvrage accompli, que le port fut petit ou grand. Avec les percepteurs une règle différente prévalait. Il comprenait les difficultés du gouvernement. Il n'y avait pas longtemps qu'ils étaient au pouvoir et ils avaient à souffrir d'une fourmilière d'abeilles nouvelles. Les vieilles étaient satisfaites mais les nouvelles causaient beaucoup de trouble au PREMIER, qui, il faut l'avouer, les combattait hardiment, et essayait de les chasser. Si l'hon. monsieur voulait faire une confession sincère, il conviendrait que l'administration des affaires de la Puissance était moins embarrassante que l'essaim d'abeilles nouvelles qui lui plantaient continuellement leurs dards. Lui (SIR JOHN) avait beaucoup de sympathie pour l'hon. monsieur, et quand il le